

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Publication des résultats du semestre 2018P et de la session d'examens d'été
Date: 15 juin 2018 17:02
À: etudiants-lett-master@unil.ch

Publication des résultats du printemps 2018 et de la session d'examens d'été

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Master,

Dans ce message, vous trouverez des **informations importantes** sur:

- la publication des résultats du semestre de printemps 2018 et de la session d'examens de juin 2018;
- la vérification de vos dossiers académiques;
- la consultation des examens écrits;
- la reconduction automatique des examens et des validations;
- la possibilité de report ou de suppression des examens inscrits à la session d'automne;
- l'exmatriculation;
- l'envoi du diplôme de Master.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats (crédits sur les modules et sur les évaluations, notes et moyennes) aura lieu le **vendredi 29 juin à 15:00**. Elle ne s'effectue pas par affichage public: vous y avez accès par votre dossier académique sur MyUNIL.

Vous aurez à votre disposition un **procès-verbal** relatif à la session ou au semestre écoulés pour chacune de vos disciplines. Vous trouverez ces PV dans votre dossier académique **sur MyUNIL**, prêts à être imprimés par vos soins en cas de besoin. Aucun procès-verbal ne vous sera envoyé par courrier postal. Nous vous invitons à visionner la vidéo explicative de la Faculté sur le fonctionnement de MyUNIL: <https://youtu.be/R4mu9sae3k8>. La consultation de votre cursus y est expliquée à partir de la minute 02:30.

Si vous pensez avoir terminé votre Bachelor, vérifiez que votre nom apparaît dans la [liste des diplômés de Master](#) figurant sur le site internet de la Faculté des lettres (page disponible uniquement à partir du 29 juin). Si vous n'y trouvez pas votre nom, signalez le problème au plus vite au secrétariat des étudiants ou écrivez à l'adresse e-mail info.lettres@unil.ch.

VÉRIFICATION DES DOSSIERS

Les enseignant-e-s peuvent enregistrer les attestations et les validations (notées et non notées) **jusqu'au dimanche 24 juin** au plus tard. Nous vous demandons de vérifier dès maintenant si les résultats auxquels vous estimez avoir droit ont été enregistrés dans votre dossier académique (ceux-ci apparaissent en effet sur MyUNIL dès l'instant où ils sont saisis dans le système informatique par les enseignant-e-s). Si tel n'est pas le cas, nous vous prions d'en alerter vos enseignant-e-s au plus vite, afin que ces évaluations puissent être intégrées au calcul des résultats. **Attention: tout résultat enregistré au-delà du 24 juin sera pris en compte pour la publication des résultats de la session d'examens d'automne, qui s'étend du 3 au 7 septembre.**

CONSULTATION DES COPIES

Les étudiant-e-s qui ont passé un ou plusieurs examens écrits peuvent consulter leurs copies le **lundi 2 juillet** à la **salle 1031** du bâtiment Anthropole. Attention, il y a deux horaires: **1) l'horaire de 14:00 à 15:00** est réservé à celles et ceux qui ont raté leur examen écrit, **2) l'horaire de 15:00 à 16:00** est ouvert à tou-te-s.

Il est important que vous vous présentiez avec votre carte d'étudiant-e ou avec une carte d'identité! En l'absence de cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas consulter votre copie.

!!! RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS ET DES VALIDATIONS !!!

L'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'automne (du 3 au 7 septembre) dans les trois cas suivants:

1. pour les examens écrits et oraux ratés en première tentative en juin;
2. pour les examens dont on a pu se retirer en juin pour de justes motifs;
3. pour les examens écrits en première tentative inscrits en juin pour lesquels un report a été autorisé à la session d'automne.

Pour les étudiants du Master 2015, l'inscription aux validations en échec ou sans résultat est reconduite à la session d'examens de l'automne 2018.

Nous vous encourageons à consulter les directives du Décanat suivantes:

1. pour le MA 2015: [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations](#);
2. pour le MA 2005: [Directive 0.23 relative à l'inscription aux examens et à la présentation de travaux de validation](#).

POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS

Du 3 juillet au 5 août, vous aurez la possibilité de supprimer ou de reporter à la session de janvier 2019 tout examen inscrit à la session de l'automne 2018. Pour ce faire, veuillez remplir, dès le 3 juillet, le formulaire en ligne disponible [au bas de cette page internet](#).

EXMATRICULATION

Celles et ceux d'entre vous qui ont terminé leur Master à la session de juin ne doivent en aucun cas faire une demande d'exmatriculation. En effet, la réussite du Master provoque *de facto* l'exmatriculation.

ENVOI DU DIPLOME DE MASTER

Si vous avez terminé votre Master à la session d'examens d'été, vous recevrez par la poste un courrier dans lequel vous trouverez une attestation de réussite du Master ainsi qu'une lettre vous donnant un lien internet pour la commande de votre grade (diplôme). En effet, pour que votre diplôme imprimé vous soit envoyé par la poste, il est absolument nécessaire que vous en fassiez la demande sur la page internet dévolue à la commande de grade. Une fois commandé, le diplôme lui-même vous parviendra en principe dans deux ou trois mois.

Toutes les échéances mentionnées dans cet e-mail peuvent être retrouvées dans le calendrier administratif de la Faculté des lettres disponible [sur cette page internet](#).

Avec nos meilleures salutations,

Pour le secrétariat des étudiants,
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.

